



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 4 février 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Maxime Tremblay.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2015-66

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 14 ET 21 JANVIER 2015 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 14 et 21 janvier 2015 ainsi que de la séance spéciale tenue le 20 janvier 2015 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2015-67

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION D'UN MONTANT DE 9 427,44 \$ DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA CROISÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2014-526 du 8 juillet 2014, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter-Cité pour l'aménagement du parc de la Croisée pour un montant total 61 932,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la délégation de pouvoir numéro 126619 du 4 novembre 2014, la Ville de Gatineau approuvait un avenant pour des travaux supplémentaires pour un montant total de 5 863,73 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter-Cité a déposé de nouvelles demandes de coûts supplémentaires pour des travaux additionnels réalisés qui n'étaient pas prévus au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par 130247 Canada inc./Pavage Inter-Cité et recommande le montant supplémentaire de 3 563,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le règlement concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 126619 d'un montant de 5 863,73 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant supplémentaire de 3 563,71 \$ incluant les taxes, à la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter-Cité pour l'aménagement du parc de la Croisée, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un total de 9 427,44 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 71 360,39 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14017-003-01539	3 254,14 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs croisés - Structures de jeux
04-13493	154,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	154,59 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-68

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE RÉSERVER LE SOLDE RESTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE JUSQU'AU 31 MARS 2016 - CONSTRUCTION DE LA ROUTE VERTE ENTRE LA ROUTE 315 ET LA RUE GEORGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal en vertu de sa résolution numéro CM-2011-325 du 19 avril 2011, demandait une aide financière au ministère des Transports du Québec pour la construction d'un tronçon de la Route verte le long de la route 148, entre la route 315 et la rue Georges;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a accordé une aide financière d'au plus 48 500 \$ (représentant 25 % du coût total estimé) à la Ville de Gatineau pour la construction du tronçon de la Route verte le long de la route 148, entre la route 315 et la rue Georges;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la partie est de ce tronçon projeté de la Route verte, entre la route 315 et le pont Major, sont maintenant complétés pour un coût total de 63 995,28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, en vertu de la résolution numéro CE-2014-255 du 19 mars 2014, demandait au ministère des Transports du Québec de réserver le solde restant de l'aide financière accordée d'un montant de 33 209,88 \$ jusqu'au 31 mars 2015, afin de permettre à la Ville de compléter la construction de la partie ouest du tronçon de la Route verte, entre le pont Major et la rue Georges;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la partie ouest de ce tronçon projeté de la Route verte, entre le pont Major et la rue Georges, ont été de nouveau reportés afin de compléter le déplacement des réseaux techniques urbains requis dans le cadre de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la Ville demande au ministère des Transports du Québec de réserver le solde restant de l'aide financière accordée jusqu'au 31 mars 2016 en ce qui concerne les travaux de construction de la partie ouest de ce tronçon de la Route verte, entre le pont Major et la rue Georges :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des infrastructures à adresser au ministère des Transports du Québec une demande pour réserver le solde restant de l'aide financière accordée d'un montant de 33 209,88 \$ jusqu'au 31 mars 2016 afin de permettre à la Ville de compléter la construction de la partie ouest du tronçon de la Route verte, entre le pont Major et la rue Georges.

Adoptée

CE-2015-69

ENTÉRINER L'ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT DE LA FIRME PHILIPPE-ANDRÉ BOILEAU POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DE TRAITEMENT DE L'EAU DE TOURS DE REFROIDISSEMENT - SOUMISSION 2013 SP 358A, ET CE, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-451 du 16 avril 2014, octroyait un contrat à la firme Philippe-André Boileau pour le service d'entretien de traitement de l'eau des tours de refroidissement au montant approximatif total de 96 464,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-1524 du 10 décembre 2014, résiliait ce contrat avec la firme Philippe-André Boileau;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas su démontrer sa capacité à remplir les obligations découlant du contrat malgré les nombreux avis de défaut d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soumissions publiques prévoyait que la Ville effectuerait une évaluation de rendement continue durant l'exécution du contrat avec rétroaction au fournisseur, le tout selon les dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une évaluation de rendement insatisfaisant de la firme Philippe-André Boileau visant à refuser toute soumission reçue de cette firme pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de rendement a été transmise à la firme Philippe-André Boileau le 19 décembre 2014 et que celle-ci n'a transmis aucun commentaire à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'évaluation de rendement insatisfaisant de la firme Philippe-André Boileau pour le service d'entretien de traitement de l'eau de tours de refroidissement, et ce, pour une période de deux ans.

Adoptée

CE-2015-70*

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE GATINEAU 2015 À 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2003-1282 du 2 décembre 2003, adoptait la Politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'à la création de l'Orchestre symphonique de Gatineau en 2007, le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2007-141 du 13 février 2007, acceptait de verser une aide financière de 60 000 \$ pour la programmation de concerts d'une demi-saison (septembre à décembre 2007);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2008-41 du 22 janvier 2008, acceptait de verser une aide financière annuelle de 120 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à l'Orchestre symphonique de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2010-1086 du 9 novembre 2010, acceptait de verser une aide financière annuelle de 120 000 \$ en 2011, 2012, 2013 et 2014 à l'Orchestre symphonique de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a analysé annuellement les résultats et les indicateurs de performance de l'Orchestre symphonique de Gatineau et que l'ensemble des conditions et des modalités du protocole d'entente 2011-2014 ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre symphonique de Gatineau est venu présenter annuellement ses bilans d'activités et ses états financiers vérifiés au comité plénier;

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre symphonique de Gatineau n'a pas eu d'augmentation de leur subvention depuis leur création en 2007 et que des impacts sur son développement sont à prévoir au cours des prochaines années, notamment avec les augmentations des frais de billetterie et de l'Union des musiciens;

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre symphonique de Gatineau a pour mandat de développer des projets auprès de la clientèle jeunesse et que l'organisme propose un projet de médiation culturelle touchant la clientèle adolescente pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la demande de l'Orchestre symphonique de Gatineau est de 127 500 \$ par année pour les années financières municipales 2015, 2016, 2017 et 2018 et que ce montant représente une augmentation de 7 500 \$ par année pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre symphonique de Gatineau connaît un énorme succès au guichet et s'implique dans le développement de la musique classique de Gatineau et de la région de l'Outaouais, et ce, en partenariat avec les intervenants et les organismes artistiques de notre territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Orchestre symphonique de Gatineau pour les années financières municipales 2015, 2016, 2017 et 2018;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'Orchestre symphonique de Gatineau;
- d'accepter que l'Orchestre symphonique de Gatineau soit sur la couverture de la police d'assurance responsabilité civile des organismes sans but lucratif de la Ville de Gatineau, relativement aux événements prévus ainsi que pour la durée du protocole d'entente et que le montant relié à la prime d'assurance soit assumé par l'Orchestre symphonique de Gatineau;

- d'autoriser le trésorier à verser une subvention annuelle de 127 500 \$ à l'Orchestre symphonique de Gatineau, C.P. 81010, Gatineau, Québec, J8T 1K7, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres, pour les années financières municipales 2015, 2016, 2017 et 2018 et de prévoir cette somme au budget des années financières municipales 2016, 2017 et 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72110-972	127 500 \$	Soutien aux organismes culturels et développement subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72011-999	7 500 \$		Politique culturelle - Autres
02-72110-972		7 500 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-71

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SIGNIFICATION DES AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DANS LE CADRE DE LA VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (1°) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel ou de matériaux ou la fourniture de services pour laquelle un tarif est fixé ou approuvé par le gouvernement du Canada ou du Québec ou par un de ses ministres ou organismes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retient les services de la firme Paradis Montpetit Beauchamp, 385, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 5R4, pour la signification des avis aux propriétaires dans le cadre de la vente pour taxes, selon le tarif fixé par le gouvernement du Québec au Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers et par la Loi sur les huissiers de justice (LRQ, c. H-4.1, a.13), au montant annuel approximatif de 25 000 \$ excluant les taxes.

Le contrat débutera à l'acceptation de la résolution et se terminera le 31 décembre 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2016 et 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19400-436-01538	25 000 \$	Recouvrables de tiers - Administration - Huissiers
04-13493	1 250 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 493,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-72

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2014-1284 CONCERNANT UNE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT - 373, RUE NOTRE-DAME, LOT 1 936 093 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1284 du 5 novembre 2014, autorisait une tolérance d'empiètement de la bâtisse située au 373, rue Notre-Dame, connue comme étant le lot 1 936 093 dans l'emprise de la rue Notre-Dame, à savoir le lot 1 936 657, tous deux du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la corniche de cette bâtisse empiète légèrement dans l'emprise de la rue Brian, à savoir le lot 1 936 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier le dispositif de la résolution numéro CE-2014-1284 du 5 novembre 2014 par l'insertion, suite à « de la rue Notre-Dame » des mots « et de la rue Brian ».

Adoptée

CE-2015-73

SOUSSION 2014 SP 040 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN MORIN-PAPINEAU-MONTCALM - PHASE 3-B - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc., 750, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour les travaux de réfection des services municipaux du bassin dans le secteur des rues Morin, Papineau et Montcalm, le tout selon les prix forfaitaires et unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 227 076,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 juillet 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-011-01540	255 226,00 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égout et d'aqueduc PIQM - Rues Morin Gagnon Pilon - Aqueduc
06-30739-001-01541	297 918,01 \$	Acquisitions et travaux de réfection - Rue Morin - Travaux de réfection - Réseau routier - Pavage
06-30739-002-01542	1 079 714,00 \$	Acquisitions et travaux de réfection - Rue Morin - Travaux de réfection d'aqueduc
06-30739-003-01543	376 028,14 \$	Acquisitions et travaux de réfection - Rue Morin - Travaux de réfection des égouts
04-13493	96 850,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	121 340,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2015.

Adoptée

CE-2015-74

**SOUSSION 2014 SP 146 - RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX
D'AQUEDUC ET D'ASPALTAGE - SECTEUR DE GATINEAU - PROGRAMME
FCCQ 2014**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de renouvellement des services municipaux d'aqueduc et d'asphaltage dans le secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 478 722,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 octobre 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30756-001-01544	57 637,41 \$	Remplacement de réfection des conduites - Aqueduc, égouts et infrastructures - Honoraire professionnel et laboratoire
06-30756-009-01545	721 260,25 \$	Remplacement de réfection des conduites - Aqueduc, égouts et infrastructures Gatineau - Réseau d'aqueduc
06-30756-010-01546	28 915,22 \$	Remplacement de réfection des conduites - Aqueduc, égouts et infrastructures Gatineau - Réseau d'égouts
06-30756-011-01547	1 428 064,73 \$	Remplacement de réfection des conduites - Aqueduc, égouts et infrastructures Gatineau - Réseau routier
04-13493	107 793,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	135 050,74 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2015.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif